



REPONSES AUX DEMANDES DE CLARIFICATIONS

MATERIEL DE TRANSPORT DANS LE CADRE DU PROJET D'ENTRETIEN ET REHABILITATION DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES EN RDC ET D'AMELIORATION DE L'ASSAINISSEMENT URBAIN A KINSHASA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Référence de publication : EuropeAid/129476/D/SUP/CD

Question

Pour cette consultation, nous comptons proposer des équipements d'origine européenne montés au Maroc par une société marocaine spécialisée dans le domaine.

Notre demande d'éclaircissements concerne le point particulier des équipements d'origine européenne, montés au Maroc, pays bénéficiant d'un statut avancé avec l'Union européenne.

Réponse

L'article 4 des instructions aux soumissionnaires (page 5 du DAO) est suffisamment explicite à ce propos et nous invitons les soumissionnaires à son respect rigoureux. A titre strictement indicatif, nous précisons que le Maroc ne fait partie ni de l'Union européenne ni des états ACP.

Kinshasa, le 02 SEP. 2010

Alexis THAMBWE MWAMBA

Coordonnateur

